

Les enjeux du regroupement des offices



Les enjeux du regroupement des offices

Mise en contexte : Les grandes lignes du projet de loi n°83

« 58.1.1. Le gouvernement peut, par décret, **constituer un office régional d'habitation** sur le territoire de toute municipalité régionale de comté qu'il désigne »

« 58.1.2. Le gouvernement peut, par décret, **constituer un office municipal d'habitation** issu de la fusion d'offices municipaux existants. »

30 juin 2017, date limite pour faire approuver par la SHQ le plan de regroupement des offices.



Quelques chiffres sur la situation actuelle

537 offices

9 grands offices de
900 logements et +

469 petits offices de **20**
logements en moyenne

100 municipalités régionales de comté

- ✓ **18** MRC ne comptent qu'un (1) office
- ✓ Les **82** autres ont 6 offices en moyenne (entre 2 et 16)

90 % des MRC ont +
de **100** logements



Les enjeux du regroupement des offices

1ère étape : **Se prononcer en tant que locataires sur les scénarios de regroupement**

- S'informer sur les scénarios de regroupement en discussion.
- Réunir les locataires au CA des offices et les locataires impliqués dans les associations de la région.
- Discuter de l'opportunité d'un regroupement des offices de la région.
- Adopter une résolution sur le scénario de regroupement privilégié par les locataires.



2e étape : Fonder un CCR pour prendre part à la mise sur pied du nouvel office

- Réunir les locataires au CA des offices et les locataires impliqués dans les associations de la région.
- S'informer sur le mandat et le fonctionnement d'un CCR.
- Adopter des règles de fonctionnement.
- Élire un-e président-e et un-e secrétaire du CCR.
- Organiser l'élection des deux locataires au CA du nouvel office.

